



Dossier de presse

Le Parc naturel régional du Marais poitevin
accueille le 18^e séminaire national Ramsar
Thème « L'élevage pour préserver et valoriser les zones humides »

300 participants | 3 jours de séminaire | en salle à La Rochelle et en visites circuits dans le Marais poitevin.

2 | 3 | 4 septembre 2026



Co-organisé par



Sommaire

- Éditos
- Présentation générale
- Appel de Ramsar France

Éditos

« Cette année, Ramsar France a choisi le thème de l'élevage en milieux humides pour la 18^e édition de son séminaire national annuel dans le Marais poitevin. Un rendez-vous qui réunit les acteurs des sites et des villes Ramsar de France, ainsi que l'ensemble des structures engagées, aux niveaux national et international, dans la préservation, la gestion et la valorisation des zones humides.

Mais l'année 2026 marque surtout les 40 ans du label Ramsar en France ! Que de chemin parcouru depuis la désignation de la Camargue, une terre d'eau chère à Luc Hoffmann, en 1986. Depuis, 57 autres sites Ramsar et 9 villes des zones humides ont rejoint ce réseau d'acteurs dédiés à la préservation des zones humides.

Je tiens à remercier le Parc naturel régional du Marais poitevin, ainsi que l'ensemble des partenaires et financeurs associés, pour leur engagement et leur contribution à la réussite de ce séminaire.

Je ne doute pas un instant que cette 18^e édition sera, une fois encore, l'occasion de découvrir les richesses exceptionnelles des zones humides, mais aussi de partager les savoir-faire et les initiatives de celles et ceux qui œuvrent chaque jour à leur préservation. »

Frédérique TUFFNELL

Présidente de Ramsar France



« Bienvenue dans le Marais poitevin, principale zone humide de la façade atlantique, inscrite sur la liste Ramsar en 2023 pour 69 034 hectares.

Depuis plus de 1 000 ans, l'homme a aménagé cet ancien golfe marin en ne ménageant pas sa peine : plus de 8 000 kilomètres de canaux creusés, 600 ouvrages réalisés, quelques 400 000 frênes têtards plantés... Est-ce que les moines puis les ingénieurs mandatés pour réaliser ces travaux abyssaux ont imaginé que ces aménagements cohabiteraient avec une biodiversité remarquable ?

La position géographique du Marais, l'omniprésence de l'eau, la diversité des sols... offrent en effet une richesse d'habitats propices à l'accueil de nombreuses espèces : 337 d'oiseaux, 59 de mammifères terrestres et aquatiques, 2 235 espèces végétales, 3 830 d'invertébrés, 17 d'amphibiens, 35 de poissons dont l'emblématique anguille.

Si, de siècle en siècle, la viticulture, la conchyliculture et la polyculture-élevage ont façonné ces paysages et contribué à leur dynamisme, aujourd'hui, plus que jamais, l'élevage extensif est le garant de la préservation des prairies et des transhumances bovines vers les communaux séculaires. Voilà pourquoi nous avons choisi, en cette année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, de valoriser les multi-bénéfices de l'élevage pour nos zones humides et la nécessité de les préserver ! ».

Pascal Duforestel,

Président du Parc naturel régional du Marais poitevin



Présentation générale

Séminaire, zone humide, label, élevage

Le Parc naturel régional du Marais poitevin accueille le 18^e séminaire national Ramsar des zones humides reconnues d'importance internationale. Au programme : l'élevage pour préserver et valoriser les zones humides

Un séminaire co-organisé par le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'association Ramsar France, animé par Denis Cheissoux, producteur journaliste de l'émission "Co2 mon amour" sur France Inter. Il se déroulera pour partie en salle à La Rochelle, et sur le terrain avec des visites en lien avec l'agriculture.

CONSULTER LE PROGRAMME [Cliquez ici pour télécharger le programme PDF](#)

Le Marais poitevin, 1^{re} zone humide de la façade Atlantique, a été reconnu zone humide d'importance internationale par la convention de Ramsar en 2023. Avec 33 000 hectares de prairies naturelles, l'élevage y tient une place essentielle.

Ces rencontres seront l'occasion, pour les participants (acteurs de 58 sites Ramsar français et partenaires locaux) de favoriser les échanges d'expériences et les réflexions collectives autour de l'élevage en zone humide, et ses multiples bénéfices en faveur de la biodiversité, des paysages et de l'économie. **Au moment de la révision de la Politique Agricole Commune, le séminaire permettra d'évoquer les défis pour l'avenir et la nécessité de maintenir des dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'élevage.**

Trois jours de rencontres, visites et échanges.

Trois jours d'échanges, d'ateliers et de circuits thématiques en Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée, sur les thématiques « Élevage et paysage », « Élevage et économie, innovation » et « Élevage et biodiversité ».

Près de 300 personnes participeront à ces rencontres : élus et équipes gestionnaires des zones humides de toute la France, Flore Lafaye de Micheaux, conseillère Europe du secrétariat de la convention sur les zones humides internationales, Frédérique Tuffnell, présidente de Ramsar France (co-organisateur), Mickaël Weber, président de la fédération des Parcs naturels régionaux de France, Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine, Alain Leboeuf, président du conseil départemental de La Vendée, les représentants des chambres d'agricultures, de l'Agence de l'eau, l'Établissement Public du Marais poitevin, les représentants des collectivités locales : Régions, Départements, Communautés de communes et d'agglomération, les maires des communes du Parc, les Associations de protection de la nature et de l'environnement dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux France, le Ministère de la Transition écologique...

Zone humide. Définition et enjeux

Les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire. Ce sont des zones de transition, entre terre et eau. Tourbières, prairies inondées, marais, prés salés, forêts alluviales ou encore mangroves, il existe de nombreuses zones humides différentes et chacune abrite d'innombrables espèces de plantes et d'animaux.

*[Les zones humides sont vitales pour la survie de l'humanité.
Elles sont parmi les milieux les plus productifs de la planète. Berceaux de la diversité biologique, elles fournissent l'eau et la productivité dont des espèces innombrables de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie.]*

Le site Ramsar du Marais poitevin. L'essentiel.



Situé au cœur de la façade atlantique, le Marais poitevin en constitue la zone humide la plus vaste. Il accueille une diversité d'habitats reconnus d'intérêt européen et d'espèces remarquables parmi les plus riches au niveau des zones humides françaises. On y recense 337 espèces d'oiseaux, 59 de mammifères terrestres et aquatiques, 2 235 espèces végétales, 3 830 d'invertébrés, 17 d'amphibiens, 35 de poissons dont l'emblématique anguille, des boisements humides, un réseau hydraulique d'environ 8 200 kilomètres...

La démarche de labellisation a été engagée en 2018 par le Parc naturel régional du Marais poitevin. En 2023, le label Ramsar est attribué officiellement. 69 034 hectares du Marais poitevin deviennent alors le 54^e site Ramsar, dont 68 023 hectares au titre de Natura 2000.

Cette labellisation affirme le caractère exceptionnel de la première zone humide de la façade atlantique. Le Marais poitevin figure parmi les sites d'exception comme le Delta du Danube, les Everglades en Floride, l'estuaire de l'Amazonie... ou pour le territoire français, la baie du Mont-Saint-Michel, la Camargue, la baie de Somme.

Le label Ramsar reconnaît aussi la dynamique enclenchée en faveur de la préservation et de la valorisation du Marais poitevin, que le Parc et ses partenaires poursuivent au quotidien.

En chiffres

2 531^e site Ramsar au monde

54^e site Ramsar en France

1 site Ramsar Marais poitevin : 69 034 hectares

Pourquoi le thème de l'élevage pour ce 18^e séminaire Ramsar ?

Avec les 33 000 hectares de prairies naturelles dans la zone humide du Marais poitevin, l'élevage y tient une place essentielle. [...] Aujourd'hui, plus que jamais, l'élevage extensif est le garant de la préservation des prairies et des transhumances bovines vers les communaux séculaires. Voilà pourquoi nous avons choisi, en cette année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, de valoriser les multi-bénéfices de l'élevage pour nos zones humides et la nécessité de les préserver ! »

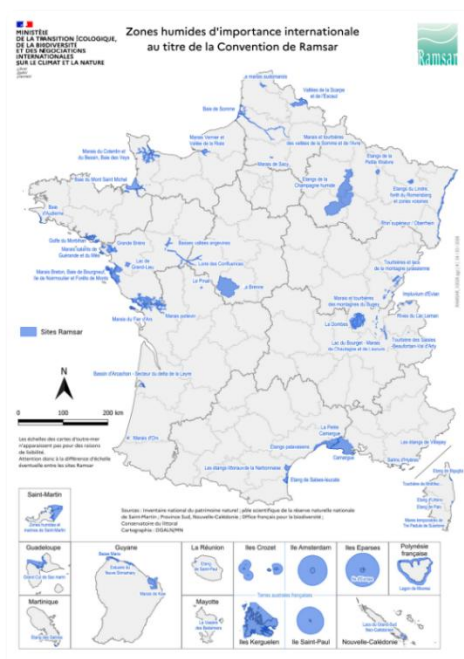
Pascal Duforestel, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin.

La convention Ramsar. Un traité unique au monde

La Convention de Ramsar est le seul traité international en faveur d'un type d'écosystème. Aussi appelée convention sur les zones humides, elle offre un cadre d'action de coopération internationale pour la conservation et la mise en valeur des zones humides, de leurs ressources et des services qu'elles rendent face à l'adaptation au changement climatique, entre autres.

Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. Depuis, près de 90% des États Membres de l'ONU, de toutes les régions géographiques du monde, sont devenus « Parties contractantes ». Ce traité mondial définit les zones humides comme : *“toutes zones de marais, marécages, tourbières, ou eaux libres, qu’elles soient naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, que l’eau soit stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, incluant les zones d’eaux marines littorales, dont la profondeur ne dépasse pas six mètres à marée basse”*.

Le Réseau Ramsar en France.



L'association Ramsar France a été créée en 2011 pour améliorer la connaissance du label Ramsar en France, la gestion des sites Ramsar déjà reconnus, et accompagner les sites potentiels dans leur démarche de désignation. L'ambition de Ramsar France est double : créer un lien entre sites Ramsar français, le ministère de l'Écologie et le secrétariat de la Convention de Ramsar, jouer la complémentarité et la solidarité entre les zones humides françaises.

[Télécharger la carte des zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar France.](#)

2026

40e anniversaire de la ratification de la convention de Ramsar par la France.

Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

L'Appel de Ramsar France

pour une République du Vivant et une Terra habitable.



Appel de Ramsar France

pour une République du Vivant et une Terra habitable

Nous entrons dans le siècle où l'habitabilité de notre Terre est questionnée.

La question n'est plus seulement de savoir comment limiter l'impact des crises combinées du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, mais comment préserver les conditions qui rendent encore la Terre habitable par nous, humains.

Une Terre habitable est une Terre où l'eau circule, où les sols respirent, où les écosystèmes fonctionnent, où l'Homme, élément du vivant, est interconnecté avec la nature et où les sociétés humaines peuvent vivre en sécurité.

Cette habitabilité n'est pas acquise. Elle dépend d'un patrimoine naturel qui nous rend des services incommensurables. Un patrimoine dont nous avons longtemps sous-estimé la valeur.

Au premier rang de ce patrimoine figurent les zones humides.

Les marais, les tourbières, les estuaires, les lagunes, les mangroves, les prairies humides ou les lacs, les mares et les étangs constituent les grandes infrastructures naturelles de l'eau.

Elles captent les excès d'eau, soutiennent les débits des rivières pendant les sécheresses, limitent les inondations, filtrent naturellement l'eau, stockent d'importantes quantités de carbone, rafraîchissent les paysages, produisent des végétaux et accueillent une biodiversité exceptionnelle.

En un mot, elles rendent nos territoires habitables.

Pourtant, nous continuons à les artificialiser, les assécher ou les fragmenter, alors même que leur disparition accroît notre vulnérabilité.

Chaque zone humide détruite réduit notre capacité à faire face aux crises du climat et de la biodiversité. Chaque zone humide restaurée augmente notre sécurité collective.

À l'heure où la France s'apprete à choisir son prochain Président ou sa prochaine Présidente de la République, Ramsar France appelle les candidates et les candidats à faire de l'habitabilité de notre territoire un objectif politique majeur.

Nous appelons à reconnaître les zones humides comme un patrimoine stratégique de la Nation.

Nous appelons à faire de la protection, de la restauration et de la gestion durable des zones humides, un pilier de la politique de l'eau, de l'agriculture, de la santé, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire.

Nous appelons à penser plus loin que le prochain mandat. Car gouverner, c'est préserver les conditions de la vie et préserver l'habitabilité de la Terre est sans doute la plus grande responsabilité politique du XXI^e siècle.

Préserver les zones humides, c'est préserver l'habitabilité de la Terre et créer une République du Vivant.



Les zones humides concernent notre santé, en améliorant la qualité de l'eau, en contribuant à prévenir certains risques sanitaires.

Elles concernent notre sécurité, en réduisant l'intensité des inondations, des sécheresses, des submersions marines et des canicules.

Elles concernent notre souveraineté alimentaire, en garantissant une ressource en eau indispensable à l'agriculture et en particulier à l'élevage extensif.

Elles concernent notre souveraineté énergétique, en garantissant une ressource en eau suffisante à la production de notre électricité, indispensable à l'autonomie de notre pays.

Elles concernent notre économie, en soutenant la pêche, la conchyliculture, le tourisme et de nombreuses activités locales, tout en évitant des coûts considérables liés aux catastrophes naturelles liées à l'eau, inondations comme sécheresses.

Elles concernent notre éducation, parce que les zones humides sont des écoles à ciel ouvert où se construit une culture de l'eau, du vivant et de la responsabilité.

Elles concernent nos finances, car le coût de leur protection et leur restauration sera considérablement moins élevé que le coût de notre inaction.

Elles concernent notre patrimoine, parce qu'elles façonnent depuis des millénaires nos paysages, nos savoir-faire et l'identité de nombreux territoires.

Elles concernent notre démocratie, car préserver les conditions de l'habitabilité de notre territoire est l'une des premières responsabilités de la puissance publique.

Elles concernent la protection de la biodiversité comme l'appel à interdire la pêche à la civelle dans les réserves naturelles nationales.

La préservation des zones humides ne constitue donc pas une politique parmi d'autres.

Elles sont à la croisée des politiques de santé, d'éducation, d'agriculture, d'aménagement, de prévention des risques, d'économie, de culture, de recherche, de solidarité entre les territoires et de justice entre les générations.

Préserver et restaurer les zones humides, c'est choisir une République qui protège les conditions mêmes de la vie.

Le rôle de l'État est de garantir les conditions de l'habitabilité de la France hexagonale et d'outre-mer.

La République du Vivant n'est pas qu'un simple projet écologique.

C'est un projet républicain, avec trois axes d'engagement : « on ne touche pas à la définition des zones humides », « on continue à les cartographier » et « on continue à les protéger et on accélère leur restauration ».

En lançant cet appel, Ramsar France demande aux candidats d'inscrire ces engagements dans leur programme.

Frédérique TUFFNELL
Présidente de Ramsar France
2 septembre 2026

Télécharger le document « Appel de Ramsar France »

[Cliquer ici pour télécharger l'Appel de Ramsar France - PDF](#)

Contacts presse

Ramsar France
Denis BERLEMONT
Tél : 05 46 82 12 69 / 07 80 99 74 82
communication@ramsarfrance.fr

Parc naturel régional du Marais poitevin
Séverine LE RIDANT
Tél : 05 49 35 15 20 / 06 47 15 87 69
s.leridant@parc-marais-poitevin.fr

Co-organisé par



Soutenu par



En partenariat avec

